

Réf : DO/SDT/DEPRA/34/2022

Annaba le, 15 Novembre 2022

A Monsieur
ATBI Kamel
Gérant de l'Entreprise ATBI Kamel
Sise : Rue NASRI Hocine El Machrouha – Souk Ahras

OBJET : 2^e Mise en demeure

Projet : Travaux de Dev_Canalisation réseau urbain pour ODN Draa Errich_ Cité 2000 logts
AADL (OZKA)

Bon de Commande N°220312 du 02/06/2022 et ODS N°171 du 02/06/2022

1^{ere} mise en demeure réf. : DO/SDT/DEPRA/220/2022 du 29 Septembre 2022

Monsieur;

Malgré la mise en demeure citée en référence afin de reprendre sans délai les travaux et de lever toutes les anomalies qui ont été citées, nous constatons malheureusement, encore une fois qu'aucune suite n'a été réservée à ce jour (voir photos jointe).

De ce fait, vous êtes considéré en état d'abandon de chantier.

A ce titre, nous vous adressons cette mise en demeure, pour l'achèvement des travaux dans 72 heures.



Directrice Opérationnelle
des Télécommunications - Annaba
Signé : TALEB Amel née BOUMAHRA

IIIUSTRATION DE LETAT DABANDON DU CHANTIER CANA ODN DRAA ERRICH-CITE 2000 LOGTS AADL OZKA

PRISE DE VUES DU 06 OCTOBRE 2022

